



Les Martres-de-Veyre
naturellement cêtre

Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 063-216302141-20240410-2024_04_04-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 21

Date de convocation du Conseil Municipal : le 06/04/2024

PRESENTS : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS - Annick BARDEY - Stéphanie DUBIEN - Sébastien BERNARD - Frédéric MASSON - Jocelyne MOGENROS - Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE - Catherine LOPEZ - Damien COULON -

ONT DONNE POUVOIR : Gilles DURIF (procuration à Gloria DIALLO) - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN (procuration à Pascal PIGOT) -

ABSENTS : David PERREIRA - Éric CANDIOLO - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET - Lucie DEQUESNES - Kévin TREMOUILLE.

Gloria DIALLO a été élue secrétaire.

n° 2024-03-04

CM du 10 avril 2024

Objet : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC ENEDIS POUR LA DECORATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE – « LES COUDIOUX ».

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'engagement de la commune dans un programme de décoration des postes de distribution publique d'électricité THA/BT afin d'améliorer leur intégration dans l'environnement. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la signature de la convention de subventionnement pour la mise en valeur d'un poste de transformation situé « Les Coudieux ».

En embellissant un poste de transformation, il s'agit pour la Commune, et Enedis d'améliorer le cadre de vie des riverains et de lutter contre les incivilités (tags et graffitis disgracieux) en recourant à l'expression artistique.

En 2024, pour la décoration du poste des Coudieux, ENEDIS s'engage à apporter un soutien financier à hauteur de 700 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- **APPROUVE** la décoration du poste ENEDIS des Coudieux pour l'année 2024;
- **DIT** que les nouveaux tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante avec ENEDIS.

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 11 avril 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le maire,
Pascal PIGOT

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le



ID : 063-216302141-20240410-2024_04_04-DE